

# Challenge<sup>s</sup>

## Prélèvement à la source : la colère des petits patrons

Par [Isabelle de Foucaud](#) le [05.09.2018 à 15h48](#) Abonnés

**Au-delà du casse-tête administratif, des problèmes techniques et du coût de sa mise en place pour les entreprises, le prélèvement à la source fait craindre aux patrons des TPE un empoisonnement du climat social, selon Marc Sanchez, le secrétaire général du Syndicat des indépendants et des TPE.**



Le prélèvement à la source sera bien mis en place le 1er janvier 2019.

AFP/Archives - DENIS CHARLET

Marc Sanchez ne décolère pas. Le secrétaire général du Syndicat des indépendants et des TPE (SDI), qui représente 25.000 artisans, commerçants et professionnels libéraux, avait presque cru à un report, voire une annulation pure et simple du prélèvement à la source, après une semaine d'atermoiements de l'exécutif. La réforme aura bien lieu. Le premier ministre Edouard Philippe a confirmé son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Pour Marc Sanchez, les entreprises de moins de 20 salariés ne sont pas prêtes.

**Challenges. Edouard Philippe s'est voulu rassurant concernant la résolution des divers " bugs " qui sont apparus durant les tests du prélèvement à la source. Les TPE se sentent-elles plus confiantes ?**

**Marc Sanchez.** Soyons clairs. Nous n'avons jamais été contre le prélèvement à la source. Mais pour nous, ce n'est pas le rôle des petits patrons de collecter les impôts. Aujourd'hui nous avons les moyens d'appliquer ce principe autrement, notamment via la mensualisation de l'impôt. C'est à l'administration fiscale de gérer ces mécanismes, pas aux entrepreneurs. Dans le cadre de la concertation menée avec Gérard Darmanin l'été dernier, la piste d'exclure ou reporter la mesure pour le TPE était sur la table. Elle n'a malheureusement pas été retenue. Or, à ce jour, 7 TPE sur 10 ne sont pas prêtes pour une mise en place du prélèvement à la source au 1<sup>er</sup> janvier 2019, d'après une enquête réalisée par le SDI auprès de nos adhérents fin août. Seules 14% d'entre elles ont réalisé des investissements pour ce déploiement.

**Qu'est-ce qui bloque encore, à moins de quatre mois de l'arrivée des nouvelles fiches de paye ?**

Il faut arrêter de comparer la France avec les autres pays où le prélèvement à la source est en place et fonctionne très bien. Le système français, qui s'appuie sur la notion de foyer fiscal et qui calcule l'impôt en fonction du quotient familial, est très complexe. A chaque fois qu'un salarié aura un problème ou une question, il se tournera vers son entreprise plutôt que vers l'administration. Nous allons devoir gérer le service après-vente de la réforme, en plus de la collecte ! Concernant les bugs techniques, nous restons très circonspects. S'ils étaient tous réglés, il n'y aurait pas eu ce couac au sein du gouvernement. Les TPE sont d'autant plus craintives qu'elles restent traumatisées par l'expérience de la mise en place catastrophique du RSI en 2008. De plus, le prélèvement à la source a un coût pour les entreprises, notamment pour adapter les logiciels de paye ou avoir recours à un expert-comptable. La facture est estimée entre 420 millions et 1,2 milliard d'euros, selon l'Inspection générale des finances et d'autres cabinets d'experts. Au-delà de ces considérations techniques et financières, les patrons craignent que le prélèvement à la source n'empoisonne le climat social au sein de leur entreprise.

**Vous pensez que le prélèvement à la source va multiplier les conflits entre les salariés et les chefs d'entreprise ?**

Le risque de détérioration des rapports sociaux dans l'entreprise sont réels. Imaginez l'incompréhension possible entre deux salariés qui gagnent le même salaire brut et, déduction faite de [l'impôt sur le revenu](#), se retrouvent avec un salaire net final différent. L'attribution des augmentations sera aussi délicate, un salarié pouvant imaginer que son patron, ayant accès

aux informations concernant son patrimoine, a pu le léser ou privilégier d'autres collègues. Ces situations vont créer un certain malaise. Et il ne faut pas oublier que, dans les TPE, le patron et le salarié sont en relation directe. Il n'y a aucun tampon entre eux !

**Avez-vous tout de même obtenu quelques satisfactions durant la concertation ?**

Oui. Nous avons obtenu gain de cause sur la question des sanctions attachées au prélèvement à la source, en cas d'erreurs, de manquement -même involontaire- à l'obligation de confidentialité ou de retards. La responsabilité pénale du chef d'entreprise, qui encourait jusqu'à 15.000 euros d'amende et 1 an de prison, a été supprimée.

[#Impôt sur le revenu](#)